

5 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE !

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE BONDY

85, avenue du 14 juillet
93140 Bondy

Du lundi au samedi : 9h - 19h
Le dimanche : 9h - 12h
Les horaires restent inchangés les jours fériés
Fermeture les 1^{er} janvier et 1^{er} mai
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE MONTREUIL

120-124, rue Pierre de Montreuil
93100 Montreuil

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 18h
Mercredi et vendredi : 13h - 18h
Samedi : 10h - 18h
Dimanche et jours fériés : 9h - 13h
Fermeture les 1^{er} janvier et 1^{er} mai
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture

DÉCHÈTERIE DE ROMAINVILLE (SYCTOM)

62, rue Anatole France
93230 Romainville

Informations et horaires sur
www.syctom-paris.fr

DÉCHÈTERIE DE LA PORTE DE PANTIN *

5bis, place de la Porte de Pantin
75019 Paris

Informations et horaires sur
www.paris.fr

DÉCHÈTERIE DE LA PORTE DES LILAS *

11, rue Paul Meurice
75020 Paris

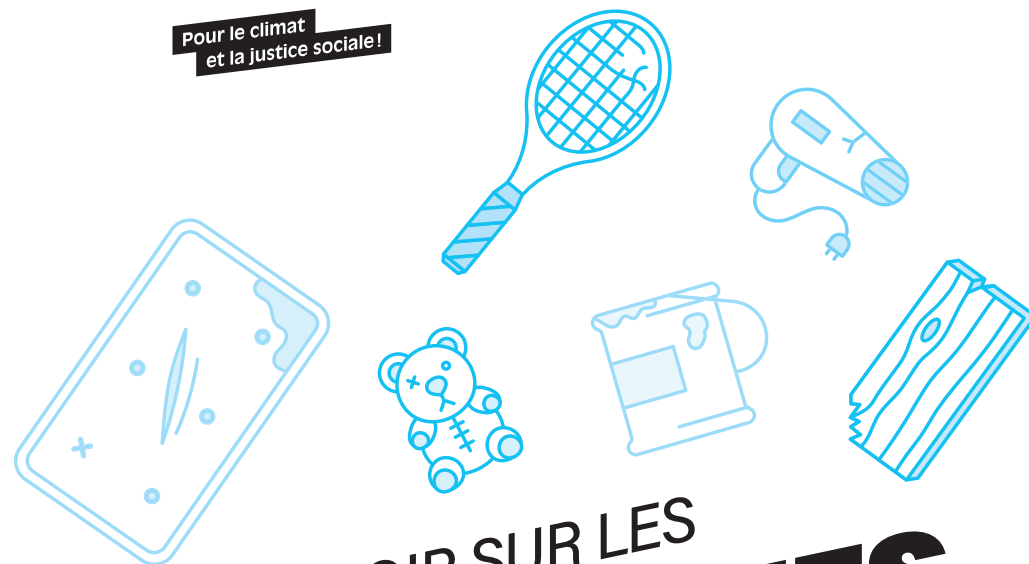
Informations et horaires sur
www.paris.fr

* Déchèteries gérées par la Ville de Paris
mais accessibles gratuitement pour les
habitants d'Est Ensemble



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale !



TOUT SAVOIR SUR LES DÉCHÈTERIES

**RÉDUIRE
TRIER
AGIR**



Conception :  agence Giboulées

**UN DOUTE,
UNE QUESTION ?**

services.est-ensemble.fr
0805 055 055

MONTRI.FR

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



**RÉDUIRE
TRIER
AGIR**

UN SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Les déchèteries de Bondy et de Montreuil gérées par Est Ensemble, ainsi que la déchèterie de Romainville, gérée par le Sycotom, sont accessibles gratuitement et réservées aux particuliers résidant sur le territoire. Les déchèteries de la Porte de Pantin et de la Porte des Lilas, bien que gérées par la Ville de Paris, sont également accessibles gratuitement aux habitants d'Est Ensemble.

INFOS PRATIQUES

Pour accéder aux déchèteries :

1. Rendez-vous sur services.est-ensemble.fr ou scannez directement le QR code ci-contre

2. Créez votre Compte Déchèterie en téléchargeant 3 documents :

- ▶ Carte grise du véhicule utilisé pour accéder à la déchèterie
- ▶ Pièce d'identité valide
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

3. Téléchargez le QR code (valable 1 an) et présentez-le à chaque passage à la déchèterie avec votre pièce d'identité

Les habitants n'ayant pas de véhicule personnel peuvent aussi accéder aux déchèteries en créant leur compte en ligne grâce au parcours adapté « sans véhicule léger (voiture) »

L'apport de déchets est limité par foyer à

2m³
par jour

30
apports
par an

4
apports
par mois

Le passage est également limité à :

- ▶ 1 m³ de gravats
 - ▶ 50 L de peintures, vernis et dérivés
- dans des conditionnements de 25 L maximum

Les modalités sont soumises à l'appréciation de l'agent de déchèteries, selon le règlement des déchèteries.

ACCÈS INTERDIT AUX VÉHICULES :

- professionnels
- non-immatriculés
- floqués / marqués
- utilitaires, camions plateau et poids lourds
- de plus de 1,90 m de hauteur



**LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS AUTORISÉS
À UTILISER LE SERVICE DE DÉCHÈTERIE
TERRITORIAL.**

Trouvez votre point de reprise gratuite le plus proche
sur le site de l'OCAB : oca-batiment.org

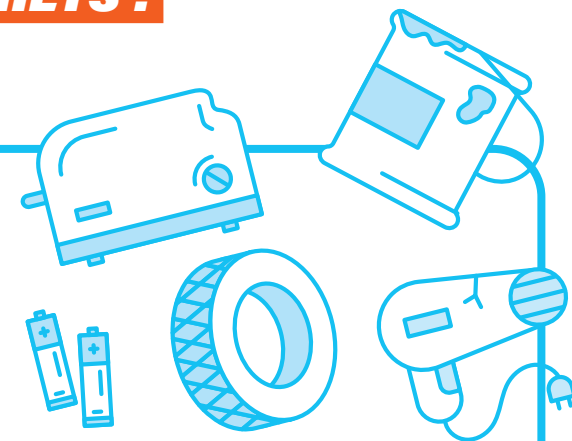
Les Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment (PMCB) sont repris gratuitement dès lors que les déchets apportés sont triés.



POUR QUELS DÉCHETS ?

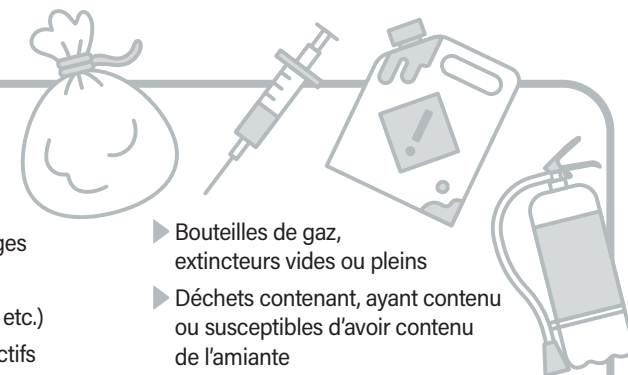
DÉCHETS ACCEPTÉS

- ▶ Déchets d'ameublement (matelas, sommiers, meubles, etc.)
- ▶ Textiles
- ▶ Gravats, plâtre
- ▶ Bois, cartons, verre, papier
- ▶ Radiographies
- ▶ Déchets de jardin et bois de taille
- ▶ Emballages ménagers
- ▶ Huiles de moteur usagées et leurs bidons
- ▶ Pneus de véhicules légers
- ▶ Déchets d'équipements électroniques et électroménagers (D3E)
- ▶ Déchets ménagers spéciaux (DMS) dans leur contenant d'origine : peintures, solvants, acides, bases, aérosols non vidés, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons et ampoules à économie d'énergie, piles et batteries



DÉCHETS REFUSÉS

- ▶ Déchets des professionnels
- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Boues et matières de vidanges
- ▶ Cadavres d'animaux
- ▶ Déchets de soin (seringues, etc.)
- ▶ Produits explosifs ou radioactifs
- ▶ Plastiques agricoles
- ▶ Invendus de marché (légumes, fruits, etc.)
- ▶ Bouteilles de gaz, extincteurs vides ou pleins
- ▶ Déchets contenant, ayant contenu ou susceptibles d'avoir contenu de l'amiante
- ▶ Pneus jantés ou non de poids lourds
- ▶ Déchets non manipulables par 2 personnes



**TOUT SAC MÉLANT DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS OU DES
DÉCHETS NON IDENTIFIÉS SERA REFUSÉ PAR L'AGENT D'ACCUEIL.**

La liste des déchets acceptés est susceptible d'être modifiée en fonction du développement de certaines filières de valorisation locales ou nationales.